

**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019**

**19-09-189**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35**  
**Date de convocation : 13 septembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 19 septembre à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Annie POUZARGUE, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Nouredine BOUACHERA, Conseiller municipal délégué, Gabi HOPER, Conseillère municipale déléguée, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

**Absents :**

Patrick NIVET, Alain HERAUD, Jean-Paul GARRAUD, Gonzague MALHERBE, Christophe GIGOT

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:**

Thierry MARTY (pouvoir à Laurence ROUEDE), Jean-Philippe LE GAL (pouvoir à Philippe BUISSON), Annie CONTE (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Sabine AGGOUN (pouvoir à Michel GALAND), Omar N'FATI (pouvoir à Annie POUZARGUE), David SOULAT (pouvoir à Christophe DARDENNE)

-----  
Madame Sandy CHAUVEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

**URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX**

**CESSION DE LA PARCELLE CE 254 SISE RUE DE LA SOMME**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu la promesse d'achat de Madame Noëlle Dupeyron en date du 17 juin 2019,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale, direction générale des finances publiques, en date du 5 avril 2019 adressée à la Direction Régionale des Finances Publiques,

Vu l'avis de la commission urbanisme, patrimoine et grands travaux du 5 septembre 2019,

Vu l'avis de la commission des finances du 17 septembre 2019,

La Ville de Libourne a acquis par acte administratif, le 14 décembre 1983, la parcelle cadastrée CE 254 d'une superficie de 6 m<sup>2</sup>, sise rue de la Somme à Libourne.

Cette acquisition est liée au permis de construire 71.185 délivré le 11 décembre 1975.

Or à cette époque, l'ancien propriétaire de la parcelle CE 253 a édifié une clôture sans autorisation sur la parcelle CE 254 appartenant à la Ville, laissant penser que les 2 parcelles formaient la même unité foncière.

Les actes de vente successifs n'ont pas identifié l'erreur jusqu'à ce que l'actuelle propriétaire, Mme Noëlle Dupeyron, avec l'aide de son notaire, constate la non propriété de la parcelle CE 254 alors qu'elle en a l'usage de fait.

Mme Noëlle Dupeyron envisage de vendre sa propriété, elle souhaite donc régulariser la situation en acquérant la parcelle CE 254 propriété de la Ville de Libourne.

Considérant que la Ville de Libourne n'a pas l'utilité de cette parcelle,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité ( **30** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve la vente de la parcelle CE 254 à Libourne d'une superficie de 6 m<sup>2</sup> à Mme Noëlle Dupeyron au prix de 40 €/m<sup>2</sup> soit 240 €
- approuve la prise en charge par l'acquéreur de l'ensemble des frais inhérents à la cession (notamment les frais notariés)
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

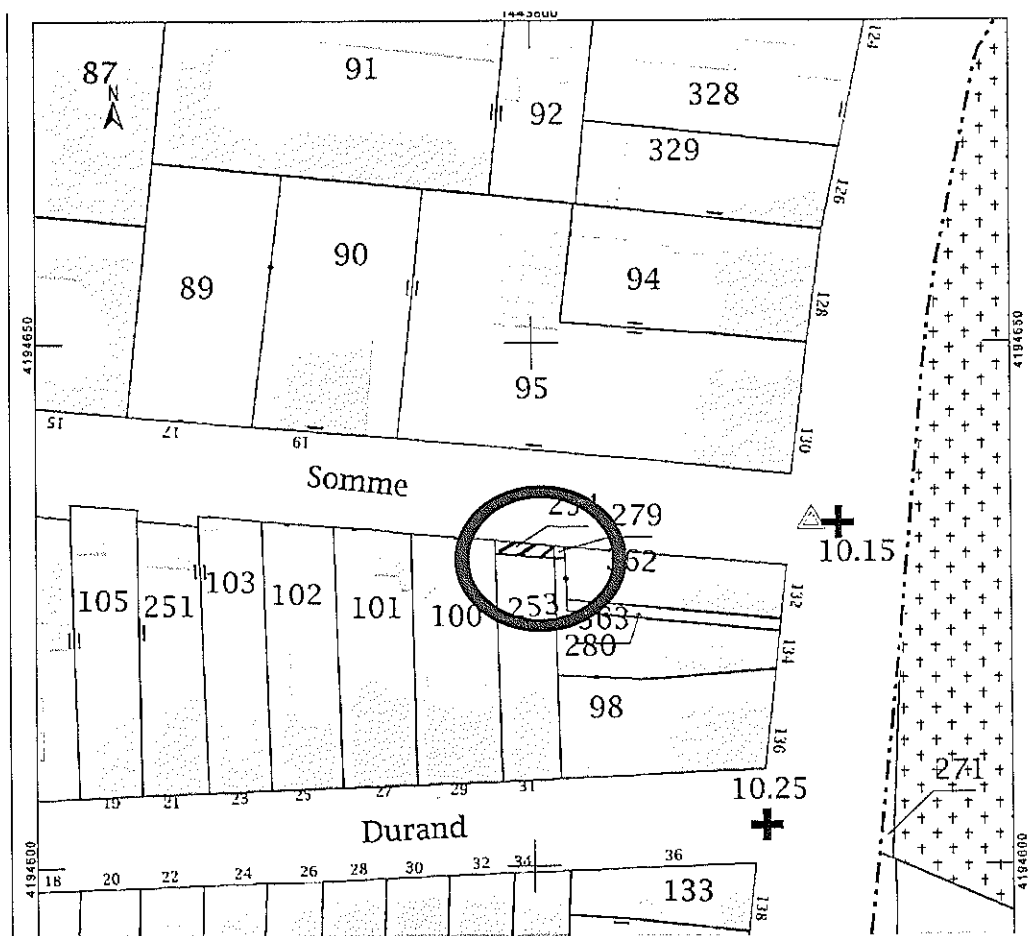
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 27.09.2019 et de la publication, le 27.09.2019  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Ville de Libourne



Département : GIRONDE  Commune : LIBOURNE	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : PTGC DE GIRONDE-BRANCHE LIBOURNE RUE DU PRESIDENT WILSON BP 201 33505 33505 LIBOURNE tél. 05.55.25.44.57 -fax ptgc.330.bordeaux@dgfp.finances.gouv.fr
Section : CE Feuille : 000 CE 01  Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/500  Date d'édition : 28/03/2019 (fuseau horaire de Paris)  Coordonnées en projection : RGF93CC45 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics	<h1>PLAN SITUATION PARCELLE CE 254</h1>	Cet extrait de plan vous est délivré par :  cadastre.gouv.fr



Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_189-DE



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE  
NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
DIRECTION DE LA GESTION PUBLIQUE  
DIVISION DOMAINE – PÔLE D'ÉVALUATION DOMANIALE  
208 Rue Fernand Audeguil  
33000 BORDEAUX  
Balf : drfip33.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr  
Téléphone secrétariat : 05 56 00 13 55

BORDEAUX, le 5 Avril 2019

Mairie de Libourne

Service de l'urbanisme

A l'attention de Madame Christel LAURIER

**POUR NOUS JOINDRE :**

Affaire suivie par : Evelyne THOUARD  
Téléphone : 05.56.00.13.54  
Chef du service PED : Bruno BENEDETTO  
Téléphone : 05.56.00.13.60

Nos réf : 2019-33243V0930

Vos réf : Christel LAURIER foncier@mairie-libourne

Monsieur le Maire,

Vous avez bien voulu solliciter l'avis du Service du Domaine relatif à l'opération envisagée comme suit :

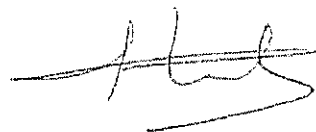
- > nature de l'opération : cession de l'alignement de la parcelle CE 254 d'une superficie de 6 m<sup>2</sup> situé rue de la Somme, en nature de jardin d'ores et déjà intégré à la propriété à l'arrière.
- > motif et contexte : Acquisition pour régularisation par le propriétaire de la parcelle CE 253
- > réglementation d'urbanisme : classement en zone UB.

J'ai l'honneur de vous informer que, compte tenu de l'état actuel du marché foncier et des caractéristiques du bien en cause, la valeur d'acquisition du terrain peut être fixée à une valeur vénale de **40 €**.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du service du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice Régionale des Finances publiques  
de Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde  
par délégation,



Evelyne THOUARD  
Inspecteur Divisionnaire des Finances publiques

Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_189-DE

## PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné **Noëlle DUPEYRON**  
**31 rue des frères Durand**  
**33500 LIBOURNE.**

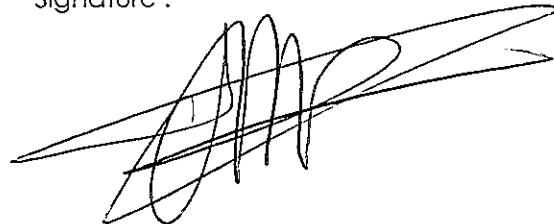
M'engage à acquérir auprès de la Ville de Libourne, le terrain situé rue de la Somme, cadastré CE 254, d'une superficie de 6 m<sup>2</sup> au prix de 40 €/m<sup>2</sup> soit 240 €.

J'ai bien noté que tous les frais inhérents à cette cession (notamment frais notariés) seront à ma charge.

Je m'engage en outre à passer acte public de cette vente à la première demande de Monsieur le Maire de Libourne.

Mon notaire est : Maître **DEGOS François**  
dont les coordonnées sont : 1 Avenue du Marechal Foch 33502 LIBOURNE CEDEX

Fait à Libourne, le **17 Jun 2019**  
Signature :



Envoyé en préfecture le 27/09/2019

Reçu en préfecture le 27/09/2019

Affiché le



ID : 033-213302433-20190919-DELIB19\_09\_189-DE